

VOLUME 3 NO 3

BULLETIN DE LIAISON

DÉCEMBRE 1988

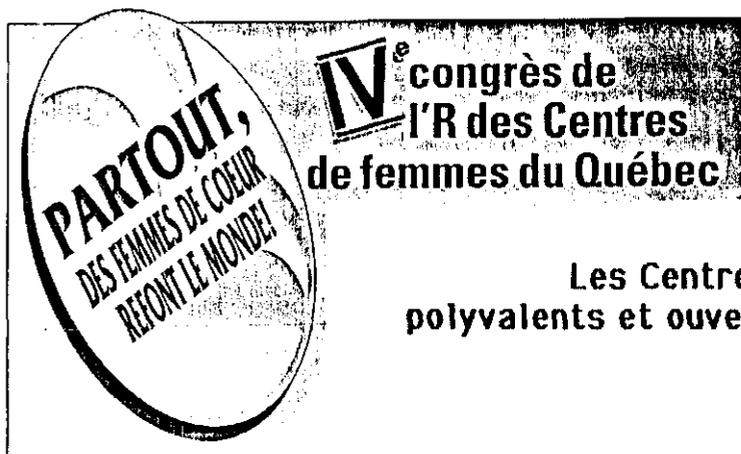
MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je suis persuadée qu'au moment où vous lirez ce bulletin de liaison, vous viendrez tout juste de terminer une demande de subvention et évidemment, sur le point d'en commencer une autre si ce n'est déjà fait. Aussi, beaucoup d'entre nous ont mis temps et énergie dans le dossier de la Réforme de l'aide sociale, dans la campagne électorale, sans, naturellement, négliger le travail au Centre de femmes et ce, avec des moyens financiers moins que minimaux. Et, si vous êtes comme moi, la visualisation de tout le travail que nous abattons pour améliorer la condition des femmes ne fait que nous stimuler à intensifier les négociations, les moyens d'action avec les bailleurs de fonds pour un financement acceptable.

Vous trouverez peut-être que je me répète, mais l'année 88-89 est très importante, nous devons obtenir notre politique de financement au MSSS. Vos représentantes régionales vous ont déjà invitées à des moyens d'action, car même si notre campagne de visibilité fut une réussite, nous devons continuer à affirmer nos rôles, continuer de nous faire voir, de nous faire entendre. De toutes façons, je vous sais vendues à la cause des Centres de femmes, ce qui fait de nous une Équipe Super!

Je vous souhaite une période de fêtes comme vous la désirez, un Joyeux Noël et une Bonne Année. Comme nous avons été sages, la bonne Mère Noël rouge remplira peut-être notre bas de laine d'une belle politique de financement!

Édith Pelletier
Présidente



Les Centres de femmes: polyvalents et ouvert à toutes les femmes

Vous vous souvenez du dernier congrès? Fortes du succès de la campagne de visibilité, nous avons réaffirmé la vocation des Centres de femmes. Pour mieux vous rappeler ce grand moment, je vous propose de lire les propositions que nous avons alors adoptées:

Proposition 1.1.

Que l'A.G. réaffirme la vocation des Centres de femmes du Québec, c'est-à-dire un lieu où toutes les femmes ont accès pour développer leur autonomie et leur conscience féministe.

Commentaires:

La proposition vise à réaffirmer la vocation des Centres de femmes à travers la complète accessibilité à toutes les femmes, indépendamment des problématiques spécifiques. Il s'agit en fait d'offrir un lieu où les femmes peuvent venir sans devoir vivre l'une ou l'autre problématique. Une priorité d'intervention ne signifie pas une exclusivité d'intervention et nous devons tenir compte des nombreuses ressources spécifiques déjà existantes. Dans ce sens, la caractéristique première des Centres de femmes est **leur polyvalence d'intervention et donc leur accessibilité pleine et entière à toutes les femmes.**

Proposition 1.2.

Qu'aucun groupe axé exclusivement sur des clientèles à problématique (s) spécifique (s) ne soit admis comme membre du Regroupement à l'exception des Centres regroupant des communautés culturelles spécifiques qui répondent à la vocation de polyvalence des Centres de femmes.

Proposition 1.3.

Dans les cas où des Centres actuellement membre de l'R interviennent exclusivement auprès d'une clientèle spécifique, qu'un délai d'un an leur soit accordé pour modifier leurs objectifs. D'ici là, ils demeureront membres de l'R des Centres de femmes.

Proposition 1.4.

Que les Centres de femmes ayant actuellement la même incorporation qu'une Maison d'hébergement entreprennent des démarches en vue d'une incorporation autonome.

Proposition 1.5.

Que lors du renouvellement de l'adhésion à l'R (mars 89), des démarches d'incorporation aient été entreprises pour pouvoir demeurer membres de l'R.

Proposition 1.6.

Qu'à partir de la présente Assemblée Générale, l'R des Centres de femmes du Québec ait le mandat de représenter ses groupes-membres ou en voie de l'être, dans les discussions avec les bailleurs de fonds. Que la correspondance du Regroupement soit envoyée aux membres seulement et aux Centres non-membres une fois l'an, après l'Assemblée générale.

Proposition 1.7.

Qu'en matière de violence conjugale, l'Assemblée générale reconnaisse que les activités suivantes découlent de la vocation des Centres de femmes: la prévention, le dépistage, le support aux femmes victimes de violence, l'information, la sensibilisation du milieu, la référence et la mise sur pied de groupes de support, au besoin. L'Assemblée générale encourage les Centres à travailler en collaboration avec les Maisons d'hébergement, partout où c'est possible.

Proposition 1.8.

Que l'Assemblée générale reconnaisse les Maisons d'hébergement comme les ressources les plus appropriées pour héberger les femmes victimes de violence et les accompagner dans leurs démarches. Ce faisant, nous considérons que les familles d'accueil ne sont pas, sauf exception, des ressources pertinentes à cette problématique.

Proposition 1.9.

Qu'en matière de santé mentale, l'Assemblée générale reconnaisse, dans leur pratique, que les activités suivantes découlent de la vocation des Centres de femmes: dépistage, accueil, écoute, information, entraide, référence... et que la clientèle concernée est constituée de femmes psychiatisées ou non qui vivent des problèmes tels que: dépression, solitude, abus de médicaments et d'alcool, etc.

Proposition 1.10.

Que l'Assemblée générale réaffirme le rôle des Centres de femmes dans l'action collective pour changer des lois, des règlements, des attitudes et des mentalités en rapport avec la condition féminine dans leur communauté.

Projet Santé mentale des femmes de la Maison des femmes des Bois-Francis: Félicitations pour votre programme!

La région des Bois-Francis est connue par la troupe de théâtre Parminou et le Festival de Musique Actuelle, par le sirop d'érable ainsi que par sa merveilleuse poutine. La région sylvifranche sera bientôt sur les lèvres et dans les oreilles d'un grand nombre de personnes. Y tentera-t-on un exploit digne de paraître à la page 258 des records Guinness ou de faire l'article d'une entrevue télévisée à Caméra 89? Non, pas vraiment! Mais dès le 9 janvier 89, si vous synthonisez le réseau radiophonique des Appalaches (Victoriaville, Plessisville, Asbestos, Lac Mégantic, Thetford et Disraeli), vous pourrez vivre au rythme (roulements de tambour) d'un RADIO-ROMAN! (...)

Beau temps, mauvais temps, malgré la varicelle des enfants ou le plus fascinant des téléromans, vous pourrez entendre le feuilleton radiophonique "Tant de femmes". En effet, tous les lundis de 14h50 à 15h30, la famille Belhumeur-Patry vous fera connaître une foule de personnages qui seront aux prises avec des situations souvent difficiles du quotidien. Les thèmes abordés sont: la Double tâche, la Violence conjugale, la Monoparentalité, le Nid vide (quand les enfants quittent le foyer), la Boulimie, l'Éducation sexiste, l'Affirmation et l'inceste. Ce sont là des réalités qui affectent la santé mentale des femmes. Mais, de grâce, ne préparez pas vos mouchoirs! L'humour poindra ici et là pour que le tout ne verse pas dans la tragédie grecque! Le radio-roman sera suivi de la présentation d'intervenant-e-s qui fouilleront plus à fond les thèmes abordés et par une ligne ouverte où la population pourra témoigner ou s'exprimer librement.

L'ambitieux projet s'est concrétisé grâce à l'initiative de la Maison des femmes des Bois-Francis. Un groupe de 10 écrivantes a créé les trames des seize épisodes qui ont été façonnés par 2 scénaristes. Par la suite, plus de 30 comédiennes-diens, assisté-e-s par une équipe technique des plus créative (direction artistique, musique, effets sonores) donnent vie à "Tant de femmes". Nous espérons entendre dès le 9 janvier 1989 des "Félicitations pour votre programme".

Diane Morin, auteure



Une première dans l'Est du Québec

CENTRE-FEMMES
DU GRAND-PORTAGE INC.

Le Centre-Femmes du grand-Portage organisait, les 29-30 avril et 1^{er} mai dernier, un Carrefour d'information intitulé "Rendez-Vous, Femme et Économie". Considéré comme l'événement de l'année au féminin, ce carrefour se voulait une rencontre privilégiée, axée essentiellement sur le questionnement et l'éveil des femmes en rapport avec leur participation au développement socio-économique sur le plan personnel, familial que social.

1200 femmes ont assisté à cette fin de semaine. Elles y ont retrouvé 18 kiosques d'information et de consultation sur des sujets aussi variés que les actes notariés, le droit familial, le crédit, la formation, etc.; des ateliers-échanges sur le budget, la reconnaissance des acquis, le défi de lancer son entreprise, etc.; des conférences avec madame Monique Vézina, ministre d'État à Emploi et Immigration Canada et madame Clarisse Codère, vice-présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et une présentation de plusieurs vidéos.

Cet événement a permis aux femmes du KRTB (comtés de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et les Basques) de se doter de mécanismes d'action et de concertation tel un comité permanent au Centre-Femmes du Grand-Portage "Femme et Économie", une concertation des associations et groupes féminins de

la région, un réseau de femmes professionnelles et, à venir, un Club Épargne-Femme.

Également, un impact non négligeable, c'est la visibilité et la crédibilité du Centre dans le milieu, qui s'est traduit par une augmentation des bénévoles désireuses de s'impliquer au Centre. Après le grand succès remporté lors de ce carrefour, les femmes du KRTB n'ont qu'une idée en tête: CONTINUER L'ACTION COLLECTIVE.

Note: Les actes du carrefour et le processus organisationnel sont des documents disponibles au Centre-Femmes du Grand Portage (Rivière-du-Loup: (418) 867-2254.

Danielle Allard



La violence...aux Iles de la Madeleine

La violence fut à l'honneur aux Iles de la Madeleine durant la semaine du 26 septembre. En effet, le Centre des femmes La Sentin'Elle, en collaboration avec la Table de concertation Violence des Iles, avait organisé une semaine spéciale d'activités axées sur le thème "La violence: une réalité même ici!"

Les écoles, la garderie, le centre d'achat, les Clubs d'âge d'or, la Maison des jeunes, la plage, le CEGEP, le Centre des femmes, la radio communautaire, etc. devinrent pour l'occasion des lieux privilégiés de discussions et d'échanges animés.

Les objectifs de cette semaine? Sensibiliser, informer, démystifier le concept violence, mieux faire connaître les ressources du milieu, favoriser une meilleure concertation entre les organismes communautaires et intervenant-e-s du réseau gouvernemental. En plus d'assurer la coordination générale de la semaine, le Centre des femmes avait mis sur pied des activités traitant de façon plus spécifique de la violence faite aux femmes: un atelier d'information et de discussion sur le harcèlement sexuel au travail et dans le quotidien, un dîner-causerie sur les agressions à caractère sexuel, une table ronde radiophonique et une ligne ouverte sur le lien entre la pornographie et la violence faite aux femmes, une marche symbolique sur la plage pour dénoncer le harcèlement sexuel vécu sur les plages des Iles et "Confidence", une pièce de théâtre d'intervention sur les agressions à caractère sexuel. Finalement, grâce à l'étroite collaboration du CLSC des Iles et de la Sûreté du Québec, il y a eu une distribution postale de dépliants énumérant les ressources du milieu en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles.

Pour clôturer la semaine, 75 personnes participèrent à une journée-colloque où, à travers des ateliers, furent abordés différents aspects de la violence (...). En somme, une journée très chargée où l'on exprima le besoin d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence aux Iles, le désir de former un comité de condition masculine, la nécessité de diffuser plus largement de sur les droits juridiques de chacun-e, l'importance d'inciter la population des Iles à utiliser les ressources et à dénoncer la violence (...).

Cette semaine thématique fut le tremplin de nombreuses réflexions personnelles ou de groupes et sûrement, le point de départ de petites actions qui amèneront des changements positifs dans notre milieu. C'est à suivre...

Marie Aubin
Coordonnatrice de l'événement

Le Centre d'intervention et de référence des femmes du Lac Mégantic (CIRF) se mobilise pour défendre une employée de la ville, victime de harcèlement sexuel.

"La ville se devait de défendre son cadre su

Le C.I.R.F. se doit de rétablir les faits

L'affaire du harcèlement sexuel, comme on l'appelle couramment dans les couloirs de l'Hôtel de Ville, est un sujet de discussion couru s'il faut se fier à la forte assistance à la dernière assemblée du conseil.

La panne électrique de lundi n'a pas empêché le déplacement d'une centaine de personnes, des représentantes du Centre instructif et de référence des femmes (CIRF) ainsi que des badauds pour la très grande majorité, à prendre part à l'assemblée ajournée du conseil de ville.

Combattre le harcèlement: avant tout une oeuvre d'éducation

En regard des événements actuels locaux, nous avons cru bon de publier cet extrait du "Bulletin de la Commission des Droits de la personne du Québec", Vol. 10, no 12, déc. 1987.

LE CIRF VOUS INFORME

Ce qui se passe chez nous pour vous

Une belle victoire!

Jean-

DOSSIER HARCELEMENT SEXUEL

D'abord la nouvelle raison sociale du C.I.R.F. doit se lire comme suit: Centre d'Intervention et de Référence des femmes de Lac-Mégantic.

Contrairement à ce qui a été publié dans les journaux, les représentantes du C.I.R.F. n'étaient pas les seules femmes à assister et à questionner lors de l'assemblée du Conseil à l'Hôtel de Ville le 19 avril 1988. Il y avait aussi des représentantes de différents organismes féminins tels: les Filles d'Isabelle, les Fermières, La Bouée Régionale, l'A.F.E.

A.S., les Châtelaines, et les Femmes Mooses.

Et nous nous présentions non pas "pour en savoir davantage sur la plainte de harcèlement sexuel", mais tout simplement pour savoir "si la Ville de Lac-Mégantic avait l'intention d'établir une politique sur le harcèlement sexuel en milieu de travail".

Et c'est dans un "féminisme ordinaire" que les femmes veulent prendre tout simplement "leur place" dans ce dossier.

"Le harcèlement sexuel, c'est une question d'éducation": c'est l'affaire de tous: Les hommes et les femmes!

Cas de harcèlement sexuel réglé hors cour, à Lac-Mégantic

♦ LAC-MÉGANTIC - Les dessous d'une affaire de harcèlement sexuel concernant deux fonctionnaires municipaux de Lac-Mégantic ne seront pas connus du public, les deux parties étant parvenues à un accord hors cour, avec la bénédiction du conseil municipal, juste au moment où la Commission des droits de la personne allait entendre la preuve en audience

Dionne, annonçait le règlement hors cour. Réactions

Satisfaite de l'entente, la plaignante a déclaré être très fière du résultat, tout en reconnaissant qu'elle avait traversé une période très difficile. « Quand je retournerai au travail, je le ferai la tête bien haute », a-t-elle promis. Très ému, son époux, Richard, est venu la

procureur de la demande. Me Thomas Walsh, a souligné que ce règlement survient dans le milieu municipal. « Jamais ma cliente n'a réclamé d'indemnité quelconque. Tout ce qu'elle voulait, c'était le respect de ses droits », a-t-il précisé.

Ce dénouement inattendu a réjoui les mouvements féministes. « Nous devons être fières du résultat », a dit Raymonde Bellefleur, du centre local d'intervention et de référence des femmes.

« C'est le règlement le plus satisfaisant que nous ayons obtenu jusqu'à présent », a souligné Su-

Règlement "satisfaisant"

(YB) - Le règlement intervenu entre les parties, relativement à la cause de harcèlement sexuel, a, selon toute vraisemblance, été accueilli avec satisfaction par les trois parties impliquées.

D'abord, la principale concurrencée, Mme André Charland-Thiberge était visiblement heureuse du dénouement de l'affaire. "Enfin, c'est terminé, a-t-elle laissé échapper lorsqu'approché par les journalistes.

"Ce fut une période difficile à traverser, mais je peux dire que je suis fière de moi. Et quand je reprendrai le travail d'ici quelques semaines, je peux vous dire que je le ferai la tête haute".

Plainte de harcèlement sexuel

Un règlement entre les parties clot le dossier

Un règlement à l'amiable intervenu entre les parties et ce, à l'issue de longues négociations entamées dans l'après-midi de lundi et achevées dans la matinée de mardi après pratiquement 11 heures de pourparlers à huis clos, est venu clôturer le dossier de plainte pour harcèlement sexuel impliquant un cadre de la Ville et une ancienne employée.

elle pourra reprendre d'ici un mois, dans un autre département, tous les bénéfices auxquels elle a droit, l'emploi qu'elle avait dû lui offrir en octobre 1987 pour cause de maladie. En outre, la plaignante a reçu et accepté les excuses de M. Gagnon pour les paroles et gestes offensants que ce dernier a pu prononcer ou poser à son endroit.

L'entente a été entérinée par le conseil municipal. Celui-ci s'est en-

Cette action eu lieu en avril et mai 1988. Elle a bénéficié d'une large couverture de presse; nous en avons reproduit ici que quelques titres.

Coupages au Carrefour des femmes du Grand Lachute: les femmes protestent!

En octobre dernier, 12 participantes du Carrefour des femmes écrivaient à madame Bourgeault, députée conservatrice d'Argenteuil-Papineau (par le biais d'une lettre ouverte dans le journal L'Argenteuil) afin de protester contre le refus du gouvernement fédéral de reconduire la subvention du Programme de réintégration des femmes sur le marché du travail (mis sur pied par le Carrefour) malgré la réussite de ce projet, en marche depuis 2 ans déjà. Ces femmes déploraient le fait qu'on leur dise ne plus avoir d'argent alors que des milliards étaient dépensés "pour des sous-marins". Elles demandent à madame Bourgeault d'intervenir auprès du ministère Emploi et Immigration Canada.

Quelques jours plus tard, par le même biais, madame Bourgeault répondait, non aux auteures de la lettre, mais à Claudette Bédard, coordonnatrice du Carrefour. Après avoir mentionné qu'elle avait abordé la question de leur dossier avec madame Vézina, ministre, madame Bourgeault énumérait les critères de sélection du programme et leur expliquait que le Carrefour n'avait pas obtenu un nombre de points suffisants pour se voir octroyer une autre subvention. De plus, elle rappelait les sommes que le Carrefour avait reçues dans le cadre de différents programmes fédéraux.

Quant aux 8 milliards, accordés pour des sous-marins, madame Bourgeault ajoutait que cet argent servirait à créer des milliers d'emplois, dont des emplois permanents pour les femmes, particulièrement dans les métiers non-traditionnels; et, selon madame Bourgeault "cela aussi c'est important pour les femmes d'Argenteuil-Papineau, membres des Forces-Armées (57)". La députée concluait sa lettre par la phrase suivante: "En terminant, je déplore que vous vous serviez pour faire valoir votre dossier du vieux cliché sexiste "en tant que femme nous vous demandons... (...)".

Le 9 novembre, Claudette Bédard, à son tour, répondait à madame Bourgeault. Dans un premier temps, elle précisait que les montants des subventions accordés au Carrefour étaient de loin inférieurs aux montants cités par la députée; une différence de 176 771\$! Cet argent avait été versé, non pas au Carrefour, mais aux participantes du programme d'intégration au travail, sous forme d'allocation de formation (de telles erreurs pourraient porter de sérieux préjudices au Carrefour). Dans cette lettre Claudette Bédard rappelait également l'importance du programme pour les femmes de la région pour qui les priorités sont toutes autres que celle de la militarisation du pays.

Claudette ajoute aussi "(...) je suis très étonnée que vous considériez sexiste le fait que les femmes fassent appel à vous en tant que femme, alors qu'il y a quatre ans, beaucoup d'entre elles ont voté pour vous dans un geste de solidarité, pas seulement parce que vous étiez une femme, mais aussi parce que vous en étiez une. Les femmes ont également sollicité votre appui en tant que députée, sachant fort bien que vous pouviez intervenir, l'ayant démontré auparavant à maintes reprises. C'est en toute confiance en votre compétence, comme femme députée, qu'elles vous ont demandé de maintenir le programme de réintégration au travail."

Notons que le Carrefour avait également reçu l'appui de plusieurs employeurs de la région qui avaient souscrit au projet de réintégration des femmes sur le marché du travail. La lutte des femmes du Carrefour portera-t-elle fruit? Quand on connaît l'importance de ces projets pour les femmes, on ne peut que souhaiter au Carrefour d'obtenir les subventions qu'il mérite! Lorsqu'ils-elles mesurent la réussite d'un projet, nos élu-e-s tiennent-ils-elles compte du peu de moyens qu'ils mettent à notre disposition? Le gouvernement ne devrait pas oublier que les coûts de ces programmes sont nettement inférieurs lorsqu'ils sont administrés par des organismes comme les nôtres!

Pour l'autonomie des femmes! Contre la réforme de l'aide sociale

Le 15 octobre dernier, plusieurs Centres de femmes se sont joints au Front commun des personnes assistées sociales et aux nombreux groupes qui les appuient pour une grande manifestation dans les rues de Montréal. Nous étions des milliers (8 000) de personnes de tous les coins du Québec à réclamer le retrait du projet de réforme de l'aide sociale du gouvernement Bourassa.



De nombreux Centres de femmes, chacun à leur façon, ont participé à ce mouvement de solidarité. À titre d'exemple, nous reproduisons ici une lettre du Centre des femmes de la Basse-Ville, parue dans Le Soleil.

CONTRE LES FEMMES

Québec, le 29 septembre 1988-. Le gouvernement, par son projet de loi 37, appauvrit les assistés sociaux et davantage les femmes assistées sociales. Nous considérons cette réforme inacceptable.

Elle pénalise les femmes à différents niveaux. Une femme enceinte perd son allocation de grossesse (20\$/mois) et ne reçoit que 405\$/mois. Est-ce suffisant pour lui permettre de bien s'alimenter, de préparer la venue du nouveau-né et de le mettre au monde en santé?

Que dire des mineures enceintes qui ne sont pas admissibles à des prestations d'aide sociale? Elles sont majoritairement issues de milieux défavorisés.

Les mères ayant un enfant de moins de 6 ans seront considérées aptes non disponibles et leurs prestations passeront de 684\$/mois à 660\$/mois. Une perte de 24\$/mois. Est-il motivant pour une mère assistée sociale de participer aux programmes de développement d'emploi? Elle aura des frais de garderie, de transport et d'autres frais occasionnés par son travail en plus de tâches quotidiennes à la maison. Toutes ces mesures ne reconnaissent ni n'encouragent la maternité.

Enfin, la cohabitation est souvent envisagée par les assistées sociales pour joindre les deux bouts. Avec la réforme, les assistées perdent 85\$/mois pour cause de cohabitation, ce qui amène un calcul de leurs prestations en fonction du couple. Cette politique va à l'encontre de l'autonomie financière des femmes.

En terminant, n'oublions surtout pas l'augmentation des "boubous macoutes" qui haussent leurs effectifs de 25%. Les femmes sont les principales victimes de leur harcèlement.

Pour toutes ces raisons nous demandons le retrait du projet de loi sur la réforme de l'aide sociale."

Lyne Langlais
Pour le Centre des femmes de la Basse-Ville,

Bien sûr, le projet de réforme a quand même été adopté, mais nous avons réussi à créer un vaste mouvement de solidarité, mouvement que nous allons devoir poursuivre, étant donné les prochaines actions que nous entreprenons sûrement.

Châtelaine et la violence faite aux femmes: c'est à hurler...

Vous avez lu l'article "Le mariage, un passeport pour la violence" paru dans le Châtelaine de septembre? Oui? Alors vous serez sûrement d'accord avec la lettre de Françoise David que Châtelaine a fait paraître dans son numéro de décembre, sous la rubrique "Votre opinion".

"J'ai beau relire l'article de Dominique Demers, "Le mariage, un passeport pour la violence", je n'y trouve qu'ambiguïtés, contradictions et défis au bon sens. Lorsque la violence physique ou psychologique surgit, il y a deux acteurs, c'est vrai, mais l'un deux, je devrais dire, l'une d'elle, part perdante. Parce qu'on dit depuis toujours à la femme que la survie du couple et de la famille dépend d'elle; parce qu'on lui a fait accroire que l'homme pourvoyeur la sauverait de la misère affective et matérielle; mais aussi parce qu'effectivement, elle se retrouvera pauvre et seule après une rupture, la femme qui subit le cycle infernal de la violence conjugale, et y participe parfois en désespoir de cause, mettra du temps, trop de temps à s'en sortir.

Comment ça se passe du côté des hommes, enfin de ceux dont la violence est le seul moyen de "persuasion"? Ne voyez-vous pas qu'il y a, pour eux aussi, un lien à faire entre leur rôle social et leur comportement? Combien d'hommes considèrent, encore en 1988, leur femme comme leur propriété? Combien d'hommes diront: "C'est ma femme, j'ai le droit de la battre"? Les cours d'école et les ruelles de Montréal sont remplies de garçons qui se battent en rêvant d'être Superman. Eh oui, en 1988! Et vous allez nous faire croire, selon une étude américaine dont nous n'avons jamais entendu parler, que plus d'hommes sont battus par leur conjointe que l'inverse? C'est à hurler..."

Françoise David
Coordonnatrice générale
Regroupement des Centres de femmes du Québec

L'isolement des femmes

Comme vous le savez, l'R prépare un colloque sur l'isolement des femmes qui se déroulera dans le cadre du prochain congrès, en juin 89.

Sa préparation va bon train, le comité organisateur s'est réuni à nouveau en décembre. Nous avons commencé à esquisser un premier scénario. Il semble bien que ce colloque sera axé sur la participation active des congressistes... c'est à suivre!

Plusieurs Centres de femmes nous ont manifesté leur intérêt et quelques Centres ont proposé leur collaboration. Nous avons le vent dans les voiles et nous sommes portées par l'enthousiasme que ce projet suscite.

Le comité organisateur

Louise-Hélène Houde, Centre des femmes de Shawinigan
Anne Lambert, Concertation-femmes, Montréal
Josée Pilote, Centre Actu-Elle, Buckingham
Suzanne Renaud, Maison des femmes de Rimouski
Michèle Asselin, Louise Brossard, Nicole Caron et Françoise David, l'R
Hélène Bohémier, Relais-Femmes, personne-ressource

LES ENFANTS, CES INDÉSIRABLES

Il est désormais possible de porter plainte contre les propriétaires qui refusent de louer à cause de la présence d'enfants.

Le groupe Information-Ressources Femmes et Logement désire signaler à la population que les plaintes concernant cette forme de discrimination sont maintenant reçues et traitées par la Commission des droits de la personne du Québec.

La présence d'enfants est le motif le plus souvent invoqué par les propriétaires pour refuser un logement. Bien que l'article 1665 du code civil condamne explicitement cette forme de discrimination, rien n'incitait les propriétaires à cesser leur pratique discriminatoire puisque cet article de loi n'était pas appliqué. Jusqu'à maintenant, les plaintes se retrouvaient dans un vide juridique total parce que:

- 1° Le substitut du procureur général qui devait normalement s'occuper de ces plaintes ne le faisait pas.
- 2° Le motif "avoir des enfants" n'apparaissant pas dans la Charte québécoise des droits et libertés, la Commission des droits de la personne ne pouvait intervenir.

À partir de maintenant, la Commission des droits de la personne du Québec recevra les plaintes de discrimination basée sur la présence d'enfants en utilisant le motif "âge" qui apparaît dans la Charte. Il sera également possible de porter plainte en vertu de l'article 1665 du code civil. Les contrevenants à cet article seront en outre passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 000\$. Le recours devant les tribunaux ne règle pas totalement le problème, mais il permet néanmoins de limiter les dégâts.

N'oublions pas que les femmes cheffes de famille monoparentale et les familles pauvres subissent davantage cette discrimination et ont toutes les "chances" de se retrouver dans des logements de piètre qualité.

Pour plus d'informations, communiquez avec:
Information-Ressources Femmes et Logement
1200, rue Laurier est, local 212, Montréal (Québec) H2J 1G9
(514) 272-9304

Les Centres de femmes publient...



"Vie et histoire des femmes du Témiscamingue"

Le comité de la condition féminine du Témiscamingue marrant la Maison des femmes de Ville-Marie vous propose une lecture passionnante: l'histoire des femmes témiscamiennes.

"Issu d'une démarche collective échelonnée sur plus d'un an, ce livre fait le bilan de 100 ans d'implication des femmes dans la société témiscamiennne. Lasses d'être ignorées dans les bouquins d'histoire régionale, une centaine de femmes, sous la direction de Francine Hudon, ont sorti leurs plumes, leurs photos et racontent leur vécu, celui de leur mère, grand-mère, tante, voisine... bref de toutes les femmes ayant contribué à édifier cette région qu'est le Témiscamingue."

On peut se procurer le livre au coût de 24\$ à la Maison des femmes de Ville-Marie: 28, rue Notre-Dame-de Lourdes, C.P. 1349, Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 (819) 622-0111.

"Parole de Rosalie : les femmes se racontent"

L'Aurore, Centre des femmes du Témiscouata a produit un document de 28 pages sur les diverses formes de violence faite aux femmes et dans lequel des femmes victimes de violence se racontent! On peut l'obtenir en écrivant ou en téléphonant au Centre:

L'Aurore, Centre des femmes du Témiscouata
30-C, rue Bérubé, C.P. 427 Cabano (Québec) G0L 1E0
(418) 854-2399

Centre femmes d'aujourd'hui

Le Centre femmes d'aujourd'hui vient de lancer deux nouvelles brochures dans sa série "Reflète". "Miroir, joli miroir" explique ce qu'est la violence faite aux femmes, on peut y lire le témoignage de cinq femmes qui ont vécu de la violence.

"Je ne veux plus" s'adresse aux femmes victimes de violence; cette brochure vise à briser l'isolement et à informer les femmes des ressources pouvant les soutenir.

"La gestion opérationnelle d'un Centre de femmes", une autre brochure produite par le Centre-femmes d'aujourd'hui, est disponible au coût de 6\$.

On peut se procurer ces brochures en écrivant au Centre-femmes d'aujourd'hui: 855, avenue Holland, Québec (Québec) G1S 3S5 (418) 683-2546

Le pouvoir municipal: un outil à notre portée

Un kit "Pour réagir contre la pornographie" produit par le Centre des femmes de Charlevoix

Avant de se lancer dans des actions contre la pornographie qui risquent d'utiliser beaucoup d'énergie et avoir des résultats peu encourageants, il s'avère plus sage de bien connaître ce qu'est la porno et les moyens d'actions qui sont à notre disposition pour réagir efficacement. Le Centre des femmes de Charlevoix a entrepris un travail de fonds: sensibilisation du milieu, adoption de règlements municipaux concernant étalage et vente de matériel porno et/ou érotique, surveillance des émissions de permis pour bar avec danses et spectacles. Pour ce faire, le Centre a développé des outils maintenant disponibles pour les groupes.

- Vidéo de sensibilisation "Je ne suis que ça!", montage de photos extraites de revues pornographiques qui sont en vente libre dans les magasins et tabagies. Ce vidéo montre et explique les différentes formes de la porno, son histoire et ses conséquences. L'ensemble fait choc! Il faut s'attendre à des réactions. (location: 15\$)
- Un document écrit qui résume les différentes actions en pornographie. (Achat: 3\$)
- Un vidéo unique en son genre: "Action-Bar". Il explique les différents types de permis de bar que la Régie des alcools du Québec émet et il précise ceux qui ouvrent la porte aux spectacles et films porno. Il montre également les étapes à suivre pour déposer une opposition et explique comment monter un dossier pour se présenter à la cour. Ce vidéo est accompagné d'un document écrit qui résume le vidéo. (location 15\$)
- Un document pour les jeunes de 15-18 ans qui propose une démarche pour amener à faire des choix éclairés face à la sexualité. Démarche et outils pédagogiques: "Coeur-circuit". (Achat: 35\$)

Tous ces outils sont disponibles au Centre des femmes de Charlevoix: 3, rue Clarence, Baie-St-Paul (Québec) G0A 1B0 (418) 435-5752



La FFQ nous propose: "Le pouvoir municipal: un outil à notre portée"

La réalisation de ces outils pédagogiques par la FFQ a pour objectif de permettre aux femmes de se regrouper pour faire un apprentissage à la fois théorique et pratique de la politique municipale. L'un des cahiers est donc destiné aux femmes qui participeront à la formation, laquelle se répartit en 4 séances, alors que l'autre a tout spécialement été conçu pour les animatrices qui dirigeront la formation.

Les guides contiennent un historique du droit de vote des femmes sur la scène municipale, des renseignements d'ordre théorique sur le système municipal, la composition d'un conseil, ses pouvoirs, son activité, ses procédures d'assemblée, etc. et le rôle de chacun-e de ses membres. Les cahiers s'accompagnent d'une bande vidéo (VHS, Beta ou Umatic 3/4) qui reproduit la simulation d'une séance de conseil municipal enregistrée lors de l'ouverture du Colloque 87 de la FFQ qui s'était donné pour thème Les femmes et le pouvoir politique: une greffe impossible? La formation sera complétée par l'observation d'une séance du conseil municipal de la localité où celle-ci se déroule.

Une belle activité d'action collective que vous pouvez inclure dans votre programmation. Vous pouvez vous adresser à la FFQ pour commander le nombre de guides nécessaires et réserver la vidéo-cassette.

Cahier de la participante: 48 pages, 4,50\$ chacun
Cahier de l'animatrice: 52 pages: gratuit pour les groupes de 6 personnes et plus
Durée de la formation: 4 séances dont l'une est l'observation d'une séance du conseil municipal de la localité où a lieu la formation.

FFQ: 1265, rue Berri, bureau 820, Montréal (Québec)
H2L 4X4 (514) 844-7049

Au Bas de l'échelle vient de lancer la toute nouvelle édition de sa brochure "Quand on n'est pas syndiqué-e-s, quels sont nos droits?"

Extrêmement utile parce que simple et détaillée, cette brochure couvre toute la loi sur les normes du travail et les différents recours possibles. Elle contient un éventail d'informations qui rejoint précisément toutes les facettes de la réalité vécue par les non-syndiqué-e-s

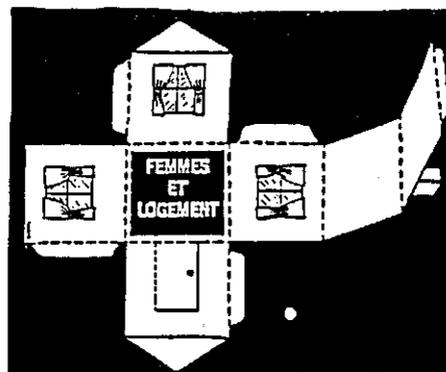
Les informations sur les ressources sociales, juridiques, gouvernementales ou populaires y sont réunies selon qu'elles touchent les regroupements de travailleuses et de travailleurs, le chômage, l'aide juridique, les droits de la personne, l'immigration, les décrets, les syndicats et autres...En vente à 4\$ frais de poste inclus.

Au Bas de l'échelle: 6839 A, rue Drolet, Montréal (Québec) H2S 2T1 (514) 270-7878

**ACTES DU COLLOQUE
FEMMES ET LOGEMENT**

«UN DOSSIER A OUVRIR»

octobre 1987



information • ressources

FEMMES ET LOGEMENT

"Un dossier à ouvrir: "Actes du colloque Femmes et Logement" - Octobre 87

Portrait global de la situation des femmes locataires au Québec: pauvreté, discriminatin, harcèlement, grande mobilité, accès limité au logement, insécurité, isolement, etc. Coût: 12\$

Information-Ressources Femmes et Logement
1200, rue Laurier est, local 212, Montréal (Québec)
H2J 1G9 (514) 272-9304

BIENVENUE

La région du Bas St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine a une nouvelle représentante régionale, il s'agit d'**Andrée Urvoy** à qui nous souhaitons la bienvenue.

Nous souhaitons également bienvenue aux 6 nouveaux Centres qui se sont joints à l'R:

- L'Alliance des femmes (Sacré-Coeur)**
- Le CRIF Le Mitan (Ste-Thérèse)**
- Madame prend congé (Montréal)**
- L'Envolée (La Malbaie)**
- Inter-femmes (Repentigny)**
- Le Centre de femmes de Charlevoix (Baie-St-Paul)**

Changements...déménagements...ça bouge dans les Centres de femmes.

- **Le Centre des femmes La Moisson a enfin sa propre maison!**

Grâce à la générosité et au soutien de la communauté de Dorion, le Centre des femmes La Moisson vient de réaliser son rêve! Enfin, le Centre dispose d'une vraie maison ouverte aux femmes de comté.

Dorénavant, un plus grand nombre de femmes pourront profiter de cette maison spacieuse et accueillante, avec sa grande cuisine chaleureuse où l'on peut discuter autour d'une tasse de café

- **Le Collectif des femmes du O Pays, à Lac-des-Aigles, dans la région de Québec, se nommera dorénavant Le Centre des femmes du O Pays. On peut les rejoindre en écrivant au 51, rue Principale, C.P. 159, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 ou, en téléphonant au (418) 779-2316.**

Le bulletin de liaison est produit par **L'R des Centres de femmes du Québec inc.**, 1222, rue St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 2Y7 (514) 843-8156

Production: Michèle Asselin, Nicole Caron, Édith Palletier.

Composition et impression: Michèle Asselin et Nicole Caron.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale d'Ottawa



Françoise



Nicole



Michèle



Louise



*Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et
une Année qui réalisera nos rêves les plus fous !!!*